

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 21 JANVIER 2011 A 09 H 30
(Convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain,
M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphane à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre officiellement cette séance en espérant que les fêtes se sont bien passées pour les uns et pour les autres, qu'ils ont pu se reposer un peu, profiter de leurs proches, et il leur souhaite, comme il se doit, une très bonne année 2011.

Il indique que cette séance plénière va être un peu particulière, parce que c'est la première de l'année, mais aussi parce que leur ancien collègue Jean PRIOL, qui a été Maire de Bassens, les a quittés il y a quelques jours. Il souligne qu'il s'agissait de quelqu'un qui était très apprécié, qui a été Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux quand il était Maire de Bassens, qui était attaché à sa commune, ainsi qu'au port car c'était un ancien pilote.

Ses obsèques ont lieu ce matin et, au-delà de la minute de silence qu'ils vont faire dans quelques instants, il précise que beaucoup de leurs collègues de la rive droite sont absents pour aller aux obsèques, ou vont devoir quitter le Conseil, et, après avoir évoqué le sujet en Bureau hier, ils ont décidé de décaler plusieurs dossiers importants qui sont celui concernant le Grand Port Maritime de Bordeaux qui devait être rapporté par Jean-Pierre TURON, la charte d'urbanisme commercial, pour laquelle, même si elle était adoptée de façon consensuelle aujourd'hui, il tient à ce que tous les Maires soient présents, parce que c'est un moment important pour notre agglomération. Il ajoute qu'il y a aussi le Plan Climat que l'on peut reporter au prochain Conseil du 11 février, sachant que ces trois dossiers étaient finalisés et seront décalés au prochain Conseil qui a un ordre du jour assez léger. Il indique que le quatrième dossier qui pose davantage de problèmes, concerne le protocole d'accord de financement sur la LGV. Il rappelle que depuis quelques mois ou années, pour certains d'entre nous, la discussion est très serrée avec RFF et le concessionnaire, et suite à une réunion de Bureau, ils ont fait une visite sur site toute une matinée en visitant toutes les communes impactées. Il précise que les choses n'ont pas suffisamment bougé depuis, et que ce n'est que lundi dernier qu'une réunion a eu lieu avec toutes les parties, sous la houlette du Secrétaire Général de la Préfecture, avec le concessionnaire, RFF, les services de la CUB, et le Vice-Président en charge de la LGV. Il signale que l'on est dans cette dernière phase de finalisation et que ce protocole d'accord est donc repoussé au Conseil du 11 février.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose une minute de silence en hommage à leur ancien collègue, Jean PRIOL.

Le Conseil respecte une minute de silence en hommage à M. Jean PRIOL.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Mme BOST et M. BRON ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION du PROCES VERBAL du 26 novembre 2010

Le procès verbal de la séance du 26 novembre a été adopté sans observation.

M. le Président Vincent FELTESSE aborde quelques points d'information et de calendrier sur le semestre à venir qui sera assez dense et au cours duquel ils auront un certain nombre de décisions à prendre. Il a parlé tout à l'heure de la charte d'urbanisme commercial, mais ils adopteront aussi au mois de mars le schéma métropolitain de développement économique. Il ajoute qu'ils décideront, en partenariat avec RFF, de l'opérateur sur le site de Hourcade durant ce premier semestre, ils continueront à avancer sur le Plan Campus et sur l'Université, et ils doivent aussi se mobiliser sur un sujet qui leur est cher, qui est celui de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac et de l'ouverture du capital qui risque de se faire de manière assez rapide, et pas forcément dans des conditions totalement rassurantes pour la puissance publique.

Dans le domaine des déplacements, il indique qu'ils rentrent dans une phase active sur la troisième phase du tramway, avec les DUP sur les lignes A, B et C, tandis que l'enquête publique sur la ligne D aura lieu avant l'été 2011, et l'enquête publique sur le tram/train du Médoc, soit avant, soit après l'été 2011. Il souligne qu'ils continuent à avancer en parallèle sur ce qu'ils appellent le SDODM. Il rappelle qu'ils ont eu hier un comité de pilotage sur la mobilité et ils prendront un certain nombre de décisions dans les mois qui viennent, et il y aura un point méthodologique au prochain Bureau. Ils devront aussi faire un point sur le bilan de la restructuration du réseau de bus. Il précise qu'hier matin, en comité de pilotage mobilité, ils ont eu des chiffres assez rassurants en termes de fréquentation sur le bus, puisque ces derniers mois, elle a augmenté de presque 16%, alors qu'ailleurs en France, elle est plutôt stable ou en diminution, ce qui n'empêche pas un certain nombre de problèmes sur le terrain, et c'était un engagement qu'on avait pris avec Kéolis de faire un point complet au bout d'un an, et qui sera fait. Il fait observer que pour la première fois, de manière symbolique, a été dépassé le cap des 100 millions de voyageurs sur le réseau TBC en 2010, ce qu'il estime important.

Puis il indique qu'en termes de transports collectifs, ils vont, comme il se soit, mettre en place la commission d'indemnisation à l'amiable.

Concernant les questions de voirie, il évoque trois sujets. C'est ainsi qu'ils décideront, ce semestre, du type de franchissement Jean-Jacques Bosc, sachant que ce serait plutôt un pont, et qu'ils ont eu la dernière réunion de concertation et que celle-ci est donc aujourd'hui achevée. Il précise qu'ils sont également en train de travailler de manière assez active avec l'Etat sur la question de la mise à 2 fois 3 voies de la rocade, et notamment celle d'une voie consacrée au covoiturage ou aux transports collectifs. Il y a également le franchissement Bacalan/Bastide et Alain JUPPE et lui-même ont inauguré, il y a quelques jours, l'exposition de Cap Sciences, Secrets de Ponts, qui est très bien faite, et ils proposent à ses collègues à l'issue du prochain Conseil du 11 février, d'avoir une visite particulière de cette exposition, s'ils le souhaitent.

Puis il indique que chacun a pu voir le mouvement social important qui concerne le Grand Port Maritime de Bordeaux, qui est une conséquence de la réforme sur laquelle les uns et les autres ont pu prendre position. Il signale que cela a un impact sur les travaux du pont. Il rappelle que le choix qu'ils ont fait à l'époque était l'étude de conception/réalisation, et c'est l'entreprise qui leur a proposé un projet global, à la fois sur le coût qui était plafonné, sur le choix esthétique, sur la méthodologie aussi, et sur le respect du calendrier qui est de 33 mois. Il fait remarquer que la responsabilité est aujourd'hui plutôt du côté de l'entreprise, même si cela a aussi des conséquences pour la puissance publique.

Sur la question de l'habitat, il souligne qu'un certain nombre d'opérations continuent à se dérouler sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, et notamment sur la ville centre, pour rassurer le Maire de Bordeaux. Il précise qu'il y aura bientôt un jury sur Euratlantique, un nouveau comité de pilotage sur Bastide Niel, et les choses avancent bien sur les Bassins à Flot, tout comme les Berges du Lac. Il indique qu'on va rentrer dans une phase plus active sur l'opération dite 50 000 logements, et au Conseil du 25 mars, ils attribueront les lots pour la suite de l'opération, et suite à discussion au sein du comité de pilotage, il y aura vraisemblablement le vendredi 1er avril toute la journée, une présentation exclusive aux 27 Maires des 5 projets pour qu'ils puissent réagir. Et puis ensuite, il y aura présentation, mais il signale que la méthodologie fera l'objet d'une explication.

Il ajoute que cette année 2011 sera assez stratégique pour concrétiser leurs ambitions en termes d'augmentation de la production de logements, et ils auront un certain nombre de contractualisations avec les bailleurs et les promoteurs. Il indique qu'ils travailleront aussi sur la révision, non seulement du PLH, mais aussi du PLU et du PDU, tout cela se mettant en place.

Sur le thème nature et environnement, ils vont adopter, ce premier semestre, le Plan Climat et l'Agenda 21, et formuleront, avant l'été 2011, un choix stratégique sur la question de l'assainissement, et il souligne que c'est donc au Conseil de juin ou de juillet que la décision se prendra sur l'assainissement en sachant qu'en parallèle, il y a l'ensemble de la politique de l'eau qui avance.

Il rappelle qu'ils travaillent sur la question du risque inondations, sur celle des espaces naturels suite au rapport Quévremont, et qu'il faut aussi qu'ils arrivent à trouver du temps pour la question des déchets.

Il souhaite faire un point en termes de méthodologie sur ce qui se fera durant ce premier semestre 2011, pour leur dire que la conduite du changement se poursuit, et qu'au premier février, le nouvel organigramme se met en place, avec les Directions Territoriales, sachant qu'ils ont commencé à mettre en place le comité de suivi. Il ajoute que le comité « conduite du changement » a reçu les organisations syndicales il y a 15 jours, et vendredi 4 février au matin, Bernard LABISTE et lui-même installeront officiellement les quatre Directions Territoriales dans les quatre territoires, et c'est le moment où ils présenteront le détail du fonctionnement et l'organigramme. Il invite tous ses collègues à être présents avec leurs élus et services, parce que ce sera un moment important, sur une réforme importante.

Toujours sur ce premier semestre, il fait observer que c'est un moment où la stratégie métropolitaine va s'agréger. Ils ont eu beaucoup de réflexions sur les déplacements, sur le développement économique, sur le Plan Climat, etc..., et tout cela doit aboutir à une espèce de stratégie autour de l'été 2011, non seulement eux, mais également la population et les partenaires et ils auront donc un effort de conceptualisation assez important à faire, sachant que tout cela doit aboutir au Conseil du mois de juillet, à la fois sur la stratégie métropolitaine, mais aussi sur un corollaire qui est l'éventuelle évolution d'un certain nombre de leurs compétences. Il indique qu'hier en Bureau, ils ont évoqué les gens du voyage, les aires de grand passage, mais qu'il y a d'autres sujets médiatiques parfois, comme ceux de la culture, mais aussi parfois plus précis et plus importants qu'ils doivent aborder, et tout cela se fait au niveau du comité stratégique conduite du changement.

Il fait donc observer qu'il s'agit d'un premier semestre qui sera bien chargé et il remercie toutes et tous pour leur mobilisation, les services également, et tout cela sur arrière fond d'une réforme territoriale qui a été adoptée et dont il faudra aussi voir les conséquences.

M. CHAUSSET note que M. le Président a présenté le menu pour le premier semestre, qu'il qualifierait presque de pantagruélique. Il va y avoir beaucoup de réunions, beaucoup de travail, et il pense que son groupe ne rechignera pas à la tâche, car ils sont plutôt satisfaits de cette volonté de vouloir donner une vision importante par le travail qui va être fait, ici, sur notre agglomération, et parce que tout ceci participe à ce qu'ils souhaitent depuis de nombreuses années, à savoir développer et accentuer le sentiment d'agglomération et faire que la Communauté Urbaine pilote un certain nombre de politiques.

Ceci dit, il considère qu'il y a quand même un décalage. Il rappelle qu'il s'agit d'un établissement intercommunal, et que les enjeux qui vont être traités et décidés au premier semestre vont en effet les engager sur 10, 15, 20, 30 ans pour certains. Tout est réversible, mais cela donne à son avis, une vision assez importante, et il leur semble donc qu'il y a deux points pour lesquels il faut que l'on continue à travailler, à savoir comment mieux associer les citoyens à l'ensemble de ces dossiers dans un délai assez court, et puis, les Conseils Municipaux et les élus municipaux. Il lui semble qu'il y a peut-être une méthode à mettre en place pour que le projet d'agglomération puisse être vraiment discuté dans les Conseils Municipaux. Il sait que c'est prévu, mais il considère que ce sont des points sur lesquels, au niveau de la méthode, il faut vraiment être vigilants, car, comme on l'a vu hier soir en Bureau, il y a des points de vue extrêmement intéressants qui sont avancés, et il ne faudrait pas que le décalage entre la vision que l'on a ici, soit trop important avec les élus municipaux qui ne siègent pas à la CUB, et l'ensemble des associations et des citoyens. Il rappelle qu'il y a quelques associations que l'on connaît, qui sont « in », mais il y en a un certain nombre qu'il faudrait que l'on « mette dans le coup ». C'est le vœu que les Verts souhaitent porter ici.

M. GUICHARD souhaite intervenir dans le prolongement de ce que dit G. CHAUSSET, en rappelant qu'il n'a pas l'habitude de revenir sur les calendriers que M. le Président propose. Il y a un aspect sur lequel les élus Communistes et apparentés pensent que ce calendrier est trop resserré, et c'est pour cela qu'ils s'opposeront à ce que Bordeaux 2030 vienne en juillet. En effet, il estime que cela ne permettra pas d'aller en profondeur avec les populations sur cette question de construction au sens plein de notre agglomération pour les 20, 30 50 années à venir. Aussi demandent-ils clairement que cette date soit repoussée à fin 2011, ce qui ne sera pas trop pour disposer de toutes les possibilités de travail avec les populations.

Par ailleurs, il voudrait faire un petit rectificatif à ce que M. le Président a dit, et qui est sans doute un lapsus de sa part, et préciser en effet que la grève du port n'est pas liée à la réforme 2008, mais à la loi de pénibilité dont on va beaucoup entendre parler dans les semaines et les mois à venir, annonce-t-il, puisque le gouvernement remet une couche sur le retraite à 60 ans, à 62 ans, à 63 ans, à 65 ans, à 67 ans, avec cette loi de pénibilité. Il rappelle que comme sur les docks, dans les ports, il y avait un accord entre la chambre patronale et les salariés des ports, le gouvernement ne voulant voir aucune tête dépasser sur sa loi régressive sur la pénibilité, a cassé cet accord, et voilà pourquoi il y a la grève sur les ports.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que Max GUICHARD a eu raison de rectifier son propos, étant déjà intervenu dans ce sens hier en Bureau, en rappelant que sur cette question là, il y avait eu un accord avec la patronat et donc, la situation est particulière. En même temps, il souligne qu'il y a une espèce de continuité sur la réforme portuaire.

Concernant la question de l'association de la ou des populations au projet BORDEAUX METROPOLE 3.0, il pense qu'il y a deux choses distinctes, à savoir d'une part, que la CUB n'est pas une collectivité locale, mais un établissement public de coopération intercommunale et il estime important que chaque commune, en liaison avec les services communautaires, s'empare des enjeux. Il précise qu'à Blanquefort, ils ont lancé des groupes de travail avec les associations, avec des commissions extra-municipales, et il indique que cela irriguera, ces vœux aux forces vives étant orientés là-dessus.

Il entend bien la question de la contrainte calendaire, et pense qu'il ne faut pas desserrer tout de suite cet étau calendaire, parce que, de toute façon, il y a aussi la révision du PLU, des positions à prendre aussi sur le SCOT, et un certain nombre d'exercices formels sur lesquels ils doivent se prononcer rapidement.

Enfin, sur la question de l'association de la population, sujet auquel il est personnellement très sensible, c'est pour cela que l'on a refondé le Conseil de Développement Durable, que l'on a adopté une charte de la participation, que l'on incite la CUB à la concertation, et on est en train de travailler aux modalités sur des sujets précis comme 50 000 logements. Il fait observer que cela commence à s'éclaircir sur l'ensemble de la stratégie. Il indique que ce sont des exercices qui ne sont pas si fréquents que cela, et il souligne qu'on essaye de trouver le bon point d'équilibre, l'idée étant, bien évidemment, d'arriver à agréger le plus de monde possible, mais sur des thématiques qui ne sont pas forcément faciles. Il signale que c'est l'enjeu des semaines qui viennent.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER DSPE

- Convention occupation école primaire Cap de Bos à Pessac par l'Association du PELP pour l'année scolaire 2010/2011.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER Direction Action Foncière

- 2010/2081 du 23/11/2010 – DPU - BLANQUEFORT – 20 rue Edmond Blanc – consorts DE FOULHIAC DE PADIRAC - 439 000 € -21.8240.2111.A430.HAA.
- 2010/2082 du 23/11/2010 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – 85 avenue du Stade - Mme MONTIGNAC - 230 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA - 11.6226.8240.A430.

- 2010/2099 du 29/11/2010 - Rapport partiel du PV du 28/07/1986 concernant l'îlot 1- PESSAC – rue des Cèdres – retour à la gestion de l'ETAT - Servitude de passage au profit de la CUB.
- 2010/2152 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 83 rue des Frères Moga - M. et Mme REDONDO - 38 185 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2153 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 91 rue des Frères Moga - M. et Mme RISPAL -14 100 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2154 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 11 rue de Verdun – consorts LEROY - 9 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2155 du 6/12/2010 - Arrêté 20009/26 du 13/01/2009 annulé - Acquisition à l'euro symbolique - MERIGNAC – avenues Roland Garros et Pythagore -AIR France - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/2156 du 6/12/2010 – Acquisition - PESSAC – avenue du Général Leclerc et rue de la Somme M. et Mme MERIGUET - 1 950 € - 21.8220.2112.O400.VCA00.
- 2010/2157 du 6/12/2010 – Acquisition - MERIGNAC – avenue Gustave Eiffel – SCI FARIGNAC - 18 196 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2158 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 25 rue Guittard – M. LECLAIR - 11 850 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2159 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 75 boulevard de Ladonne – Melle MONCLA - 51 330 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2160 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 90 avenue Bournard – M. ROCHER - 13 978 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2161 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 4 place Pierre Laroche – M. PEREZ - 20 700 € -21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2162 du 6/12/2010 - Acquisition + travaux - MERIGNAC – 1 rue Jacques Brel – Mme LEVALLOIS - M. CORMEL - 16 880 € - 21.21110002.H340.TW30 .
- 2010/2164 du 7/12/2010 – DPU - EYSINES – 21 rue Jean Laharie – M. et Mme TRUONG - 820 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/2167 du 7/12/2010 – DPU - EYSINES – 46 rue des Treytins – M. DUFFO - 165 440 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/2168 du 7/12/2010 – DPU – EYSINES – 136 avenue Jean Mermoz – SCI CASTETS – 260 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA.
- 2010/2190 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – 4 place Joseph Kosma - M. et Mme GONZALES -18 500 € - 21.21110002.H340.TW30.

- 2010/2191 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 53 avenue de Canéjan - Melle BRANDAO et M. FAUVEAU - 6 260 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/2192 du 13/12/2010 – Acquisition - VILLENAVE D'ORNON – avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – SNCF - 12 558 € - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/2193 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - BORDEAUX – 5 rue Simone - MM. LAFOSSE et BASQUE - 8 612 € - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/2194 du 13/12/2010 – Acquisition gratuite – BORDEAUX – 15-17 rue Surson – DOMOFrance – 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/2195 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 16 rue de la gare - M. et Mme PEYTEAUD - 600 € - 21.2112.8220.O100.VB056.
- 2010/2196 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite - CARBON BLANC – rue du Vignoble – Association Syndicale du lotissement « les Hautes Rives » - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/2197 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite - ARTIGUES PRES BORDEAUX – avenue du Mirail – Gironde Habitat - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/2198 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - BEGLES – rue Louis Eloi – conjoints CARRERE - 25 558 € - 21.21110002.TW30.
- 2010/2199 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue du Port de Lagrange - conjoints BAYLE - 22 336 € - 21.2111.O200.UF.
- 2010/200 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - PESSAC – 77 avenue Bougnard – Mme RENAUD et Mme DUBOIS – 13 981 € - 21.21110002.H340TW30.
- 2010/2201 du 13/12/2010 - Acquisition + travaux - GRADIGNAN – route de Canéjan rue du Professeur Villemin – ETAT - 62 193 € - 2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/2202 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – avenue du 11 Novembre - M. DUGAY - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/2203 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite - BOULIAC avenue de la Belle Etoile - M. et Mme SANCHEZ - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/2204 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite - MERIGNAC – 119 avenue de Magudas – SCCV les Clématites - 21.2112.822.O100.VB281.
- 2010/2205 du 13/12/2010 - Acquisition gratuite - MERIGNAC – avenue Jean Monnet – SARL Domaine de l'Ermitage - 21.2112.822.O100.VB218.
- 2010/2235 du 14/12/2010 – Cession - MERIGNAC – rue du Jard – M. et Mme SAMEDANI - 11 700 € - 77.775.8240.A430.
- 2010/2246 du 20/12/2010 - Acquisition à l'euro symbolique - AMBARES ET LAGRAVE – rue Edmond Faulat – Mme LAPORTE - 21.2112.8220.

- 2010/2247 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 14 rue de la Gare – M. PORTELAS - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/2248 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 16 rue Louis Pasteur - Mme D'ALMEIDA - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/2249 du 20/12/2010 - Cession gratuite - BORDEAUX – 117 bis cours Victor Hugo – Commune.
- 2010/2250 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - BRUGES – 411 route du Médoc – M. LARREE - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/2251 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - EYSINES – rue Lucien Piet – Assiette du collège Albert Camus – Conseil Général de la Gironde - 21.2112.822.O100.VB162.
- 2010/2252 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - MERIGNAC – avenue Jean Monnet – consorts VERDIER - 21.2112.8220.O100.VB281.
- 2010/2253 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - MERIGNAC – 104 avenue des Frères Robinson - M. CAZEAUX-CAZALET - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/2254 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite + travaux - PAREMPUYRE – 32 rue de Macau – M. CHEMINAN - 14 100 € - 21.2112.8220.O100.VB31204.
- 2010/2255 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - PAREMPUYRE – 97 rue de Landegrand - M. et Mme ALEXIS - 21.2112.8220.O100.VB312.
- 2010/2256 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – rues Turon, Gide et Daudet – M. PATANCHON - 3 500 € - 21.2112.822.O100.VB449.
- 2010/2257 - du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 5 rue Curie - M. et Mme MENESPLIER - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/2258 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Eloi Dugay - M. MONSEAU - 21.2112.8220.O100.VB449.
- 2010/2260 du 20/12/2010 - Acquisition gratuite - BORDEAUX – rue Alfred de Vigny – Mme VIDEAU - M. PICOTIN - 21.2112.8220.O100.VB06304.
- 2010/2261 du 20/12/2010 - Servitude gratuite d'assainissement - CARBON BLANC – AA 152 – Association du lotissement « Les Hautes Rives »
- 2010/2262 du 20/12/2010 – Cession - EYSINES – 10 E impasse Seguin – Commune.
- 2010/2263 du 20/12/2010 - Arrêté 2010/2006 du 3/11/2010 annulé - Acquisition + travaux tramway - MERIGNAC – 28 rue Alphonse Daudet – consorts NOBLE.

- 2010/2264 du 20/12/2010 - Acquisition + travaux - 140 avenue du Général Leclerc – consorts BENOIST.
- 2010/2265 du 20/12/2010 - Acquisition + travaux tramway - PESSAC – 72 avenue Bougnard – Congrégation des Sœurs de Sainte Marthe.
- 2010/2266 du 20/12/2010 - Acquisition + travaux tramway - PESSAC – 92 avenue Bougnard - M. et Mme CHARRUYER.
- 2010/2267 du 20/12/2010 – Acquisition - PESSAC - 176 avenue du Général Leclerc - consorts BALLION.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LORMONT- 9 rue des Cavailles – entreprise STR

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX - LORMONT – rue de Mireport – lot n° 3 – Direction des Moyens généraux

POLE OPERATIONNEL

Direction Opérationnelle Voirie

Circulation Proximité

- Arrêté n° 2173 du 9 décembre 2010 - PESSAC – Passage Françoise Dolto – Classement.
- Arrêté n° 2174 du 9 décembre 2010 - GRADIGNAN – Impasse du Moulet – Classement.
- Arrêté n° 2175 du 9 décembre 2010 - AMBARES – rue Edouard Herriot – Déclassement d'une emprise de voirie de 82 m².
- Arrêté n° 2176 du 9 décembre 2010 - LE BOUSCAT – angle Place Gambetta et de la rue Coudol – Déclassement d'une emprise de voirie de 30 m².
- Arrêté n° 2177 du 9 décembre 2010 - BRUGES – rue Fragonard – Déclassement d'une emprise de 26 m².
- Arrêté n° 2243 du 16 décembre 2010 - LE TAILLAN MEDOC – Rue de la Maison des Jeunes – Déclassement.
- Arrêté n° 2244 du 16 décembre 2010 - BORDEAUX – Prolongement rue de Saget entre la rue Eugène Le Roy et la rue St Vincent de Paul et parcelles comprises entre la rue de Saget et la rue des Anciens Combattants d'Afrique - parcelles longitudinales rue Eugène Le Roy – Classement.
- Arrêté n° 2245 du 16 décembre 2010 - BORDEAUX – rue de Saget et angle rue Malbec parcelles longitudinales rue Eugène Le Roy – Classement.
- Arrêté n° 2334 du 27 décembre 2010 - LORMONT – rte de Bassens/av de la Gardette – Déclassement d'une emprise de 10 m² au droit de la parcelle AC 304.

- Arrêté n° 2349 du 27 décembre 2010 - VILLENAVE D'ORNON - chemin de Leysotte
– Déclassement d'une bande de terrain de 57 m² au droite de la parcelle AE 145.

Communications effectuées

AFFAIRES RETIREES

Les affaires :

- 2011/1/ 19 Plan Climat territorial de la Cub - Adoption du plan d'actions- Décisions – Autorisation,
 - 2011/1/ 27 Mise en oeuvre d'une politique d'urbanisme commercial de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Adoption d'une Charte d'urbanisme commercial – Autorisation,
 - 2011/1/ 29 Grand Port Maritime de Bordeaux - Contrat d'objectifs avec la Communauté Urbaine de Bordeaux,
 - 2011/1/ 47 LGV SEA – Convention de financement et de réalisation du tronçon central TOURS-BORDEAUX et protocole d'accord relatif à la branche BORDEAUX ESPAGNE - Approbation, Autorisation de financement, Conduite des études et procédures pour lancer les travaux de la branche BORDEAUX Espagne,
 - 2011/1/ 54 Bruges-Révision du règlement local de publicité-Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein du groupe de travail-Désignation,
 - et 2011/1/ 60 BEGLES - Acquisition de la propriété bâtie sise rue des Quatre Castéra appartenant à l'indivision BASTARD de CRISNAY - Cession partielle des espaces naturels à la Commune de Bègles - Autorisations - Décision
- ont été retirées

AFFAIRES REGROUPEES

Mme la Secrétaire de séance a donné lecture des affaires citées ci-après qui ont fait l'objet d'une proposition de regroupement que le Conseil a adopté.

M. GUICHARD indique que sur les dossiers 32, 33, 34 et 35 qui portent sur des VEFA, les élus Communistes et apparentés voteront contre.

M. DAVID

2011/1/ 2 Marchés Publics - Coordination de sécurité et protection de la santé en phase conception et réalisation pour les opérations menées par la D.O.V.C.P en matière d'assainissement, voirie, ouvrage d'art, signalisation et réseaux divers sur le territoire de la CUB - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/1/ 3 Fourniture de signaux lumineux d'intersection nécessaires à l'équipement à feux des carrefours - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/1/ 4 Marchés Publics - Bordeaux/le Bouscat Aménagements définitifs de la place Ravesies - Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours d'architecture et ingénierie - Attribution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/1/ 5 GRADIGNAN - Aménagement du carrefour du Prieuré de Cayac - Eclairage public et prestations exécutées par la ville pour le compte de la CUB - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2011/1/ 6 MERIGNAC - PESSAC - Projet d'aménagement de l'avenue de Courtilas et de l'avenue de Beutre entre la rue Jean de Lafontaine et l'avenue de Magonty - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2011/1/ 7 Marchés publics - Prestations en communication - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2011/1/ 8 Saint - Médard en Jalles - Association Villes Internet - Organisation de la manifestation "Remise des Labels Ville Internet 2011" les 13 et 14 janvier 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/1/ 10 BRUGES - ZAC "les Vergers du Tasta" - Vente d'un terrain d'une superficie approximative de 14 277 m² représentant l'îlot A7 pour partie et développant une SHON prévisionnelle de 6 892 m² au Conseil Général de la Gironde pour la réalisation d'un collège et le versement d'une participation - Décisions - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2011/1/ 11 MERIGNAC - ZAC « Centre Ville » - Ilot 3 - Cession d'un terrain communautaire à l'aménageur BMA - Autorisation - Décisions -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2011/1/ 13 Contrats de co-développement 2009-2011 - Adaptations des contrats - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/1/ 14 Marchés publics - Surveillance et maintenance des installations de captage, de distribution et d'incinération du biogaz sur le site du CET du Bourgaillh à Pessac - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2011/1/ 15 Marchés publics - Réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Extension et renforcement du réseau à l'Est de Lormont - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/1/ 16 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/2014 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains dans la Commune de Bordeaux pour les lignes B secteur Claveau et C secteur Le Lac (VRD303) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/1/ 17 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - ligne A (Mérignac) (VRD301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2011/1/ 18 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/2014 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains pour la ligne A dans la commune de Mérignac, de l'avenue du Truc à l'avenue de Magudas (VRD302) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2011/1/ 20 Marchés publics - Exécution de services de transports scolaires - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Marchés n° 06146U, 06148U, 06149U, 06150U, 06151U, 06153U, 06155U, 06156U, - 08245U, 08246U, 08247U, 08248U, 08249U et 08250U - Avenants - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2011/1/ 21 Restructuration de l'Hôtel communautaire - Performances et efficacité énergétique - Cofinancements FEDER et ADEME - Décisions - Autorisations -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2011/1/ 22 Programme Local de l'Habitat - Convention d'Objectifs CUB/ADIL - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2010 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2011/1/ 23 Commune de Bassens - Subvention exceptionnelle dans le cadre du rachat d'un logement individuel appartenant au PACT de la Gironde situé 8, rue de la Pomme d'Or - Année 2011

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/1/ 24 MERIGNAC - Cession d'un terrain de 30 288 m2 à la Fondation Médecins Sans Frontières pour la réalisation de l'extension de MSF Logistique - Montant TTC de la cession - Décisions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/1/ 25 Amélioration de la desserte des zones d'activités de Bègles et Villenave d'Ornon. - Projet de la Goutte d'Eau. - Réalisation d'un giratoire dénivelé rue des Frères Lumière et des voies de raccordement à la route de Courrejean. - Convention du 27 Novembre 2007 - Avenant n°1 - Décisions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/1/ 26 Association Réseau Entreprendre -Plan d'actions et budget 2010 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2011/1/ 28 St Médard en Jalles - Aéroparc - SAS Catherineau - Extension - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 30 Exercice 2010 - Décision Modificative n° 12 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 31 Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par la Communauté Urbaine de Bordeaux en 2010 - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 32 AMBES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 24 logements collectifs locatifs, résidence Beauregard, - lieu-dit "Beauregard", rue Ampère - Emprunts principaux de 881.023 € et 1.843.146 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

M. FREYGEFOND

2011/1/ 33 AMBES - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs, résidence Beauregard, - lieu-dit "Beauregard", rue Ampère - Emprunts principaux de 315.018 € et 653.681 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

M. FREYGEFOND

2011/1/ 34 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 13 logements collectifs locatifs, résidence "L'Avant Scène", - à l'angle des rues Duret et Joséphine - Emprunts principaux de 268.052 € et 1.080.611 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

M. FREYGEFOND

2011/1/ 35 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM ERILIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs, résidence "L'Avant Scène", - à l'angle des rues Duret et Joséphine - Emprunts principaux de 70.605 € et 143.839 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation -

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

M. FREYGEFOND

2011/1/ 36 BEGLES - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 32 logements collectifs locatifs, résidence "Les Sécheries-Kallistos", rue Calixte Camelle - Emprunts principaux de 746.425 € et 1.582.653 €, du type PLS, et de 1.055.102 €, complémentaire au PLS, auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2010/0805 du 26 novembre 2010 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 37 BEGLES - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 25 logements collectifs locatifs, secteur Terre Sud, îlot 3.2, bâtiment C, rue Louis-Denis Mallet - Emprunts principaux de 532.761 € et 2.880.941 €, du type PLS, auprès de DEXIA Crédit Local - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 38 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 43 logements individuels locatifs, résidence "Les Diversités", rues Binaud et Prunier/avenue Emile Counord - Emprunt complémentaire de 690.000 € auprès du Crédit Foncier de France - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 39 BORDEAUX - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition amélioration de 3 logements individuels locatifs situés 36, cité Peyronneaud, 6, rue Deyme et 37, rue Mozart - Emprunts principaux de 389.666 € et 47.199 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 40 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation et de résidentialisation de la résidence "Square Saint-Germain" située quartier "Génicart" - Emprunt principal de 787.500 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 41 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Requalification du parking de la résidence "Saint-Hilaire" située quartier "Génicart" - Emprunt principal de 1.078.934 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 42 VILLENAVE D'ORNON - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 121 logements locatifs, dont 113 collectifs et 8 individuels, "Domaine de Baugé", 83, chemin Gaston - Emprunts principaux de 2.121.498 € et 10.910.470 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 43 Taxes et participations d'urbanisme - Admission en non valeur - Application de l'article 2 du décret 98-1239 du 29 décembre 1998.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2011/1/ 44 Association Laïque du Prado - Versement Transport - Abrogation de l'exonération- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2011/1/ 45 Ressources Humaines - Stabilisation des effectifs - Adoption du tableau des effectifs permanents

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2011/1/ 46 DSP Haut Débit Inolia - Mise à disposition du Délégué d'un local d'hébergement et d'infrastructures de télécommunications dans la ZAC Ravezies Nord à Bordeaux - Convention- Signature - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/1/ 48 Marchés Publics - Contrôles techniques obligatoires des bâtiments cédés par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Marché n° 10156R - lot n° 4 - Appel d'offres ouvert - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/1/ 50 Frais de représentation de M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de M. le directeur de cabinet - Fixation de la dotation 2011- Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/1/ 52 Marchés publics - Direction des moyens généraux- Fournitures de mobiliers de bureau en verre et de mobiliers scolaires - Appel d'offres ouvert - AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2011/1/ 53 Marché Public - Travaux de maintenance, de réparation et de mise en conformité des bâtiments communautaires lot 5 serrurerie- Marché n° 10088R- Avenant n° 1- AUTORISATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2011/1/ 58 Régie de l'abattoir - Budget d'exploitation de l'exercice 2010 - Décision modificative n°4 - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/1/ 59 ARTIGUES PRES BORDEAUX - parcelles AS 278 et AS 280 - appartenant aux conjoints CAZEAUX - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le numéro 2011/1/ 61 n'a pas été attribué.)

M. TOUZEAU

2011/1/ 62 SAINT AUBIN DE MEDOC - Immeuble bâti situé Route de Joli Bois, cadastré CB 2 et 3 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2011/1/ 63 SAINT AUBIN DE MEDOC - Réserve foncière communautaire située avenue du Lycée - Cession à l'OPH Aquitanis - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/1/ 64 Bordeaux- Mise aux normes de la station d'épuration Louis Fargue - Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2011/1/ 65 Marchés publics - Construction de canalisations d'assainissement et d'ouvrages annexes - Marchés à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NON REGROUPEES**M. FELTESSE**

2011/1/ 1 Modification de la représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au sein de divers organismes - Désignations

M. le Président Vincent FELTESSE indique que la proposition qu'il présente, qui consiste à désigner *M. GAÜZERE* à la régie des restaurants, à l'institut de la décentralisation, et à l'association des collectivités utilisatrices de Civitas, ainsi que *M. DUCHENE* à l'Assemblée Générale de l'ACUF a été discutée avec les groupes. Il enregistre l'accord unanime du Conseil tant pour qu'il soit procédé à un vote à mains levées que sur la proposition formulée.

DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES

Mme BOST

2011/1/ 9 BRUGES ZAC "les Vergers du Tasta" - Dossier modificatif n°2 de ZAC - Actualisation du programme des équipements publics et du programme de construction - Approbation - Autorisation - Prévision

M. MAURIN indique s'être exprimé en commission sur cette délibération et il tient à rappeler la position de son groupe. Il précise que les élus Communistes et apparentés regrettent que cette opération qui consiste à amputer de 16 000 m² l'ensemble du projet initial au bénéfice de la création d'un collège, se traduise principalement et exclusivement par la suppression d'un programme de logements sociaux, puisque ce sont les logements PLUS et PLAI qui sont impactés pour un compte de 124 sur l'ensemble du projet, alors que les logements PLS, accession sociale à la propriété, et accession libre, ne le sont pas. Il souligne que c'est la première raison, et la principale, de leur opposition à cette modification de programme.

Il signale que la seconde porte sur la construction du collège. Il fait constater qu'évidemment ils n'auraient pas été obligés de supprimer du logement social sur la ZAC si l'implantation du collège avait été décidée, non pas sur Bruges, mais sur le territoire de GINKO, au Lac, qui avait leur préférence, et qui s'appuyait notamment sur un souci de mixité sociale dans la population du futur collège. A ce titre, il demande à M. le Président, puisque les choses sont

maintenant décidées, de bien vouloir le mandater pour qu'au prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale, où il représente l'établissement communautaire, il puisse relayer auprès de l'Inspection d'Académie le souci de la Communauté de bien réfléchir concernant ce nouveau collège, à une carte scolaire la plus équilibrée possible, et la plus mixte possible, notamment en prenant en compte l'ensemble des populations autour du lac, et en particulier celle des Aubiers et du futur quartier GINKO.

Mme TERRAZA tient, en tant que Maire de Bruges, à apporter quelques précisions sur le projet du collège du Tasta. Elle indique que la ville de Bruges se développe à grande vitesse depuis plusieurs années, et elle en veut pour preuve les chiffres des derniers recensements, qui font état d'une augmentation de 1087 habitants entre le 1er janvier 2006 et le 1er janvier 2008, ce qui fait 8,3%. Elle précise que pour autant, la ville de Bruges qui compte 15 000 habitants, n'a pas de collège aujourd'hui, et les collégiens brugeais doivent se résoudre à aller sur les collèges du Bouscat, d'Eysines et de Bordeaux. Elle rappelle aussi que le collège du Bouscat est absolument surpeuplé, et que le Conseil Général va installer des algécos pendant les vacances de février, pour permettre la restauration des collégiens.

Pour ces raisons, elle pense qu'il faudra peut-être d'autres collèges sur d'autres zones de Bordeaux, mais que sur Bruges, ce projet est absolument indispensable.

Elle convient qu'il y a une diminution du nombre de logements construits, soit 115 logements « perdus » sur cet îlot, qui a été compensé très partiellement par une augmentation de logements sur un autre îlot de la ZAC. Mais pour autant, elle fait observer que le programme global de constructions reste élevé, avec un effort notable, puisque plus de 40% du total du programme sont des logements sociaux de type PLUS et PLS et des logements en accession aidée.

Par ailleurs, elle souligne que la ville de Bruges a beaucoup de foncier non bâti, et que l'un des projets forts de la commune est l'aménagement d'une zone de plusieurs dizaines d'hectares en plein cœur de ville, et sur le passage du tram/train, qui est actuellement en friches, sur laquelle ils souhaitent faire un programme exemplaire et en ce sens, ils sont très intéressés par le programme 50 000 logements qui leur sera prochainement présenté.

Elle ajoute qu'ils désirent développer les logements à Bruges, mais en y associant les services indispensables, et le collège de Bruges répond à cet égard à un réel besoin.

Mme BOST souhaite apporter quelques précisions sur la question du collège, bien que **Brigitte TERRAZA** ait à son avis, parfaitement donné les éléments nécessaires. Elle fait remarquer que lorsque le Conseil Général décide de l'implantation d'un collège, il ne la décide d'abord pas tout seul, mais en partenariat avec l'Education Nationale, et que le positionnement définitif d'un établissement de ce type fait l'objet, par anticipation, de statistiques, d'analyses de fréquentation, et il a été fait le constat que les collèges du Bouscat sont aujourd'hui à saturation, que les élèves de Bruges vont au Bouscat, à Bordeaux, et également à Caudéran au collège de Monséjour. Elle ajoute que certains élèves du Haillan vont également au collège de Monséjour, et elle souligne que la construction d'un collège à Bruges va participer du désengorgement de l'ensemble de ces établissements. Elle pense donc que ce n'est pas une opération qu'il faut seulement regarder du côté du Bruges ou du côté de Bordeaux, mais dans son ensemble, parce que la carte scolaire n'épouse pas la stricte frontière des communes.

M. le Président Vincent FELTESSE donne bien volontiers son mandat à Vincent MAURIN pour qu'à la prochaine CDEN sur la mixité, le sujet soit abordé sur l'équilibre, en liaison avec les communes concernées.

Il entend, par ailleurs, l'argument sur les PLS, PLAI, et rappelle que dès la semaine prochaine, ils vont faire une visite de l'ensemble de la commune avec la nouvelle Maire de Bruges, et notamment autour de l'enjeu tram/train, et on verra alors comment rééquilibrer les choses.

Il en profite aussi pour dire à Véronique FAYET qu'il pense qu'il faut mettre assez vite en adéquation leur volonté politique et leur règlement d'intervention sur la part de logement social dans les opérations d'aménagement, parce qu'on est toujours sur un règlement qui date de plusieurs années. On est autour de 20% et il souligne qu'ils sont tous d'accord pour aller plus loin. Dans certaines opérations qui sortent, y compris sur Bordeaux, il fait observer que la part est bien plus importante, et qu'il faut qu'on dépasse vraiment ce chiffre là.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

Mme BOST

2011/1/ 12 BORDEAUX METROPOLE 3.0 - Appel à projets « Petits fonciers pour grands Projets » - Décision - Désignation - Autorisation

M. le Président Vincent FELTESSE indique que dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0, on a essayé de trouver des illustrations, qu'on a remis ce prix, il y a quelques jours, et il y avait des dossiers intéressants. Il précise que l'on essaye de le faire sur le délaissé foncier à partir d'un repérage qui a été fait par les services en partenariat avec des communes, pas toutes, et certaines ont regretté, dont la sienne, que l'opération n'ait pas eu lieu sur leur territoire, mais on commence sur quelques points et ensuite, on montera en puissance si on le souhaite.

Mme BOST souligne que l'idée est de permettre une expérimentation, de tester ce qu'il est possible de faire sur quelques dossiers, et éventuellement de transformer l'essai si on arrive à repérer d'autres fonciers sur d'autres communes.

Si le Conseil en est d'accord, elle aura l'honneur de présider le jury, sachant que chaque commune aura un représentant, le Maire en particulier.

M. le Président Vincent FELTESSE recueille l'accord unanime du Conseil pour qu'il ne soit pas procédé à un vote à bulletins secrets et pour que *Mme BOST* préside ce jury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignation effectuée.

Mme ISTE**2011/1/ 49 Contrat de gérance CUB/OPH Aquitanis - Compte prévisionnel de gestion pour 2011 - Approbation - Décision**

M. MAURIN observe que dans le cadre de la gestion du patrimoine de la CUB par L'OPH-Aquitais, une réduction des recettes est annoncée à hauteur de 4,4% pour 2011, cet organisme proposant le chemin le plus court en la matière qui est d'appliquer une hausse des loyers sur le dos des occupants. Il précise que ces logements sont reconnus précaires, de fait, car pouvant être repris par les services opérationnels à n'importe quel moment pour la réalisation des projets communautaires.

Il rappelle que les élus Communistes et apparentés ont demandé depuis plusieurs années le blocage des loyers, les revenus (salaires, pensions, retraites, indemnités) subissant la crise, et ne bénéficiant pas de hausses depuis longtemps. Ils pensent que la CUB doit montrer l'exemple, en refusant au minima, pour son patrimoine, la moindre augmentation de ce type.

Pour cette raison, il indique que son groupe votera contre ce dossier

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et apparentés vote contre.

Mme ISTE**2011/1/ 51 Tarifs des Parcs Cimetières applicables à partir du 1er février 2011 - Décision - Autorisation**

Mme MELLIER fait observer que cette délibération leur propose une augmentation de la redevance de 1,5% sur les services rendus dans les deux cimetières communautaires et le crématorium. Elle rappelle que depuis 15 ans, le coût des obsèques a augmenté de 42 % pour atteindre, au bas mot : une moyenne de 3 500€, la loi de 1993 ayant mis fin au monopole communal de gestion, cédant la place aux opérateurs privés sur l'ensemble du territoire. Elle insiste sur le fait que la différence énorme du coût est, bien sûr, assumée par les familles.

Elle indique que les élus Communistes et apparentés condamnent depuis longtemps cette pratique qui, au-delà de l'inégalité face à la mort, pose un problème éthique, une émission télévisée de novembre 2010 sur le « Marché de la mort » ayant démontré que le manque de déontologie en la matière ne tue pas, bien au contraire. Elle estime que le seul moyen de contourner ces excès odieux, est de revenir à un service public total en la matière.

Actuellement, les services communautaires proposent des concessions, tombes ou caveaux et la possibilité de crémation, uniquement, et elle demande pourquoi ne pas revenir à une offre de service public intégral, de l'acte de décès déclaré aux soins obligatoires, de l'achat du cercueil à la crémation, de l'achat du caveau au déroulé de l'enterrement, pour éviter aux familles dans la détresse, de subir en plus une charge financière qui trop souvent les dépasse. Elle pense notamment aux familles modestes, aux travailleurs et aux retraités pauvres, ainsi qu'aux précaires.

Les élus Communistes et apparentés proposent qu'une commission spéciale d'élus et techniciens planche sur le sujet. Ils constatent aussi que beaucoup de familles ignorent la différence entre le crématorium public de la CUB et la prestation du crématorium privé de la rive droite.

Ils proposent également qu'une plaquette plus complète que celle qui existe, notamment en y rajoutant les tarifs, soit mise à disposition des services d'état civil des mairies, et soit donnée aux familles qui viennent déclarer les décès. Elle précise que cela concerne les mairies des 27 communes et, au-delà, dans celles du département, puisque le besoin de Crématorium public dépasse les frontières de la CUB.

Elle pense d'ailleurs aussi que la Rive droite mériterait un crématorium public, comme outil intercommunal entre Libourne et Bordeaux, proposition qu'ils avaient faite, il y a quelques années, sans succès.

En attendant la prise en compte de ces décisions, elle indique qu'ils votent contre la hausse demandée.

M. le Président Vincent FELTESSE précise que l'augmentation qui est proposée est quasiment obligatoire, puisqu'on a une obligation d'équilibre sur ce service qui est considéré comme à caractère industriel et commercial.

Il déclare également être sensible à la question des tarifs, et il rappelle qu'a été mis en place un groupe tarification sociale dans lequel il pense qu'il faut qu'on intègre cela.

A la question de faire en sorte qu'il y ait un service public global de ce moment toujours très douloureux pour les familles, il n'est pas sûr que ce soit du registre de la CUB, mais en commission, on peut pousser l'investigation là-dessus.

Enfin, sur la question plaquette, cela lui paraît tout à fait jouable, car souvent, les familles, au-delà de la douleur, sont confrontées à des dépenses assez importantes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus communistes et
apparentés vote contre.

M. OLIVIER

2011/1/ 55 Enquête Marchandises en Ville - Conventions attributives de subventions du CRA, du CG33, de la CCIB, de la Ville de Bordeaux et du TLF (Transport et logistique de France) - Approbation - Autorisation

M. DUCHENE indique que le groupe Communauté d'Avenir votera la délibération, et que s'ils ont demandé à ce qu'elle soit débattue, c'est que la proposition leur paraît intéressante. Ils voudraient faire deux propositions, car chacun sait que dans le cadre du SCOT, leur groupe avait formulé 80 propositions, dont certaines ont été reprises par différents organismes et collectivités, et ils en sont très heureux, parce qu'ils se sont eux-mêmes nourris du savoir et des propositions des autres.

Ils voudraient donc faire deux propositions sur cette étude, dont ils pensent que leur collègue M. OLIVIER est conscient de la nécessité. Il s'agit de la création d'hôtels logistiques, le problème étant aujourd'hui pour les livraisons dans les grands centres villes, au niveau du dernier kilomètre. Du fait de la réorganisation de l'espace de voirie, du réseau viaire, il fait observer qu'il est de plus en plus difficile pour les transports lourds d'accéder aux centres villes, et leur proposition porte sur des réalisations qui commencent à se développer dans un certain nombre de pays européens, par la création d'hôtels logistiques, ce qui permet un regroupement des colis et, à partir du moment où un gros porteur a déchargé, de livrer dans la ville avec des porteurs plus légers et moins polluants. Il pense que cette proposition pourrait se réfléchir dans un certain nombre d'opérations d'urbanisme ou, pourquoi pas, à Hourcade.

Il précise que leur seconde proposition est de réfléchir aux livraisons par rail, que ce soit le fer lourd ou que ce soit plus léger pour le tramway, comme cela existe à Dresde où des pièces détachées sont transportées par le tramway à certaines heures, et cela peut exister sur le rail avec le chemin de fer de ceinture, par exemple.

Il estime que ce sont deux propositions qui leur permettraient sûrement d'améliorer les livraisons dans la ville, et de réduire l'impact pollution sur l'ensemble des quartiers concernés.

M. OLIVIER indique que ce problème ne leur a pas échappé dans le cadre de l'élaboration du futur PDU, et c'est d'ailleurs pourquoi ils s'étaient lancés voici quelques mois dans la réalisation d'un compte déplacements voyageurs/marchandises, ce qui est très compliqué à faire, et il compte bien qu'il y ait une réflexion de la CUB dans le cadre de l'élaboration du PDU sur cette question du dernier kilomètre. Il souligne que c'est y compris avec toutes les mesures que son collègue a évoquées, à savoir les tramways pour les livraisons de marchandises, les emplacements publics de livraisons, mais aussi, pourquoi pas, un espace de logistique à la lisière de l'agglomération, comme dans certains pays scandinaves, avec un emplacement très important où se répartissent toutes les livraisons pour régler le problème du dernier kilomètre. Il ajoute qu'on parle aussi du tramway transporteur de déchets la nuit, qu'on peut parler d'un tas de choses, et que ce sera soumis à la réflexion dans le cadre du PDU futur.

M. le Président Vincent FELTESSE signale que l'utilisation du tramway la nuit pour le transport de marchandises, fait partie des propositions qui ont été faites sur l'utilisation de Hourcade, la difficulté rencontrée, étant le temps de maintenance, notamment pour l'APS, et qui fait qu'on ne peut pas faire circuler des tramways la nuit. Il ajoute que c'est aussi pour cela qu'on avait du mal à étendre les tramways tard le soir, pour les questions des boîtes de nuit. Il n'empêche que sur cette question de marchandises, il estime qu'il faut que l'on ait le même volontarisme que sur les transports collectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL**2011/1/ 56 Convention financière du site "moijecovoiture.com" - Approbation - Autorisation**

M. ROSSIGNOL fait observer que l'utilisation de ce site Internet est quelque peu légère, qu'on peut mieux faire, et cette délibération constitue un avenant qui permet de réfléchir avec leurs partenaires pendant six mois sur une meilleure utilisation et un développement de ce site. Ce sont donc des actions de communication, mais pas simplement, car il pense que cela peut-être aussi des actions d'agents relais dans les services, car en effet, on sait que le covoiturage est un outil essentiel à un meilleur usage de la voiture dans notre agglomération. Il rappelle que pour l'instant, dans l'agglomération, le taux de remplissage moyen des voitures est de 1,25, c'est-à-dire que sur quatre voitures en moyenne, il y a cinq personnes, ce qui est très faible. Si on passe à deux personnes en moyenne par voiture, il précise qu'on réglerait à l'heure actuelle, et dans les 10 et 20 prochaines années, tous les problèmes d'embouteillages.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un levier très fort que de pouvoir inciter leurs concitoyens à partager leur voiture. Ils ont à développer du soft, mais ils vont également se pencher sur du hard, c'est-à-dire sur du dur, avec un réseau d'aires de covoiturage, et il indique qu'est en cours actuellement une étude sur la ville d'Artigues dans le cadre des contrats de co-développement, pour voir comment organiser le covoiturage sauvage qui existe autour du parking relais.

Il précise à ses collègues que la population est prête au développement du covoiturage, puisqu'il existe déjà des parkings sauvages au niveau de certaines aires de parkings relais, ou sorties d'autoroute ou de rocade, ou parkings de supermarchés, et il estime que c'est à eux de l'organiser et de lui offrir une meilleure visibilité. Il rappelle d'ailleurs que lors de la concertation du franchissement Jean-Jacques Bosc, des propositions de leurs concitoyens ont été qu'il fallait réserver une voie sur le pont pour un usage différent de la voiture, c'est-à-dire des voitures bien occupées, covoiturage, auto-partage, etc. Il considère que c'est maintenant à eux de l'organiser en complément de leur réseau de trams et de bus.

M. DUPRAT voudrait profiter de cette délibération, dont on peut saluer l'initiative de ce site, sachant qu'il y en a d'autres qui fonctionnent également, pour dire qu'on ne pourra augmenter le nombre d'utilisateurs de ces sites Internet, que s'il y a des aménagements. Il existe aujourd'hui un certain nombre d'aires dites sauvages de covoiturage, où les gens se réunissent tout à fait naturellement par sympathie, et à son avis, il suffirait peut-être d'en initier un petit peu plus. Il invite à se pencher également sur la troisième voie de la rocade pour voir si on prend la décision de la réserver, aux heures de pointe, pour le covoiturage, ce qui serait un signal fort parce que, on le voit bien, malgré toutes les initiatives qui sont prises, l'utilisation de la voiture individuelle restera certainement quand même dans notre mode de société. Il s'agit, selon lui, d'un élément qui restera parce que, même si on gagne quelques parts de marché sur le transport en commun, sur le vélo, et sur la marche à pied, la majorité restera encore en mode de voiture, et il faut simplement y faire monter un petit peu plus de gens à l'intérieur.

Les PDE des entreprises qui s'associent à ce site « moijecovoiture.com » lui semblent une excellente initiative, parce qu'il faut que davantage de gens prennent ce réflexe, au moins un ou deux jours par semaine, ce qui améliorerait considérablement les déplacements.

M. ROSSIGNOL en convient, et rappelle que **M. le Président** a écrit au Préfet pour demander l'utilisation de la troisième voie de la rocade pour le covoiturage et les transports en commun. Une étude est en cours et il précise qu'il leur faudra réaliser une étude sur l'ensemble de l'agglomération, et pas simplement sur la troisième voie de la rocade, mais également sur un certain nombre de voies pour, éventuellement aux heures de pointe, en réserver certaines au covoiturage, à l'auto-partage, aux taxis, aux transports en commun, comme cela existe dans certains pays, comme certains ponts aux Etats-Unis.

Il indique qu'ouvrir ce site aux entreprises en PDE est une option qu'ils vont étudier sérieusement, car ils ont eu des demandes de grandes entreprises qui souhaiteraient s'associer à leur démarche. Il y a un débat à mener, une réflexion entre un approfondissement ou un élargissement de l'utilisation du site Internet, mais il pense qu'ils pourraient l'ouvrir d'ores et déjà à certaines entreprises, et en tous cas celles de la dalle de Mériadeck, ou peut-être le CHU qui a fait des demandes en ce sens.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'hier, à deux occasions, aussi bien dans le comité stratégique mobilité, que lors de la présentation des experts de l'INTA, on a bien vu que la question de la mobilité, avec les services qui sont offerts, est aussi importante, voire plus que de nouveaux axes de circulation, et une des décisions importantes qui a été prise hier matin en comité, est de faire en sorte que d'ici 2013, tous les bus soient équipés d'un GPS, qu'on puisse voir plus systématiquement avec précision, sur les arrêts, quand le bus arrive, et que, à l'intérieur des bus, il y ait du matériel embarqué. De même, il souligne que le soir, les experts de l'INTA disaient : « *Apprenez à faire avec ce que vous avez* », car il est vrai que sur la question de la mobilité, il y a beaucoup de marges de progression. **Christophe DUPRAT** évoquait la troisième voie ou la bande d'arrêt d'urgence, et il indique que cela a été expérimenté dans d'autres pays, mais aussi en Ile de France, et c'était une suggestion qu'il avait faite. Il pense qu'il faut qu'on aille là-dessus.

Au-delà de ce site covoiturage qui est très bien, il rappelle qu'on travaille sur l'ouverture des données publiques, et il estime que sur le covoiturage, avec les possibilités de géo localisation et ce qu'on appelle les Smart phones, cela va se développer de manière bien plus importante. Il aimerait bien aussi que l'agglomération bordelaise soit en pointe là-dessus. Ils ont évoqué, tout à l'heure, les petits projets innovants dans le cadre de Bordeaux Métropole 3.0, et il pense qu'il y en avait beaucoup sur cette question de la mobilité qui est extrêmement importante. Je sais que Bordeaux y travaille aussi pour être une sorte de métropole mobile intelligente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2011/1/ 57 Accord de partenariat pour la mise en oeuvre d'un plan de mobilité durable pour les entreprises - Convention ADEME / Cub / CCIB

M. ROSSIGNOL pense que cela fait le lien avec le débat qu'ils viennent d'avoir. Il précise qu'on met en place avec l'ADEME et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, un accord de partenariat concernant les Plans de Déplacements d'Entreprises qui aborde trois points sur trois ans. Il indique qu'il s'agit d'abord, de l'organisation de réunions et d'échanges sous la forme d'un réseau intitulé Club de la Mobilité, ensuite, de la mise en

place d'une plateforme collaborative d'échanges et d'informations, et enfin, de la mise en œuvre d'actions de communication communes. Il ajoute que le lancement de ce Club de la Mobilité a eu lieu pendant les journées mobilité de Bordeaux Métropole 3.0 au mois de décembre dernier.

Il rappelle que le PDE est un bouquet de moyens, d'outils, pour permettre aux employés, aux agents de ces entreprises, d'avoir à leur disposition tout un panel de mobilités, comme le bus, le tramway, mais aussi le covoiturage, l'auto-partage, et d'inciter aux modes doux que sont marche à pieds, usage du vélo, mais également des choses un petit peu plus virtuelles, comme le télétravail. Il indique que par exemple l'INTA leur a dit hier, en Bureau, que dans certains pays, des agents avaient l'autorisation de leur employeur pendant les heures de pointe, c'est-à-dire le matin entre 8 h 30 et 10 h 30, de lire leurs mails et d'y répondre chez eux pour répartir la charge des déplacements domicile/travail. Il estime que cela peut donc être un moyen que d'autoriser les employés à travailler chez eux, mais également la mise en place de conciergeries, les employés qui viennent à vélo ou en transports en commun ayant des services de conciergerie sur leur lieu de travail.

Il conclut que c'est un peu ce qu'ils souhaitent mettre en place avec l'ADEME et la CCIB.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ANZIANI

2011/1/ 66 Motion pour le sauvetage du projet d'usine de First Solar à Blanquefort et plus largement de la filière industrielle photovoltaïque Aquitaine.

Mme BOST indique qu'il est proposé au Conseil d'adopter une motion pour la sauvegarde du projet de l'usine First Solar à Blanquefort et, plus largement, concernant la filière industrielle photovoltaïque en Aquitaine. Elle précise que cette motion est présentée par Alain ANZIANI.

M. ANZIANI pense que chacun a pris connaissance des termes de cette motion qui a été déposée sur table, mais il lui semble utile de la leur lire dans son intégralité. Le texte de la motion est le suivant :

« Le 23 juillet 2009, Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer se félicitait de la décision de First Solar de créer en France et en partenariat avec EDF Energies Nouvelles la plus grande unité de production de panneaux photovoltaïques française.

Le 21 décembre 2009 First Solar, après avoir étudié une trentaine de sites, annonçait en présence de Michel Mercier, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Espace Rural, sa décision d'implanter à Blanquefort sa seconde usine européenne après celle de Francfort sur l'Oder en Allemagne.

Le PDG de First Solar se déclarait alors impressionné par notre enthousiasme, nos excellentes infrastructures et notre main-d'oeuvre hautement qualifiée. Les élus girondins au sens large et dans la plus grande unité ont pesé de tout leur poids dans cette décision.

Douze mois plus tard, alors que le projet était très largement engagé, l'Etat a pris une décision sans concertation qui amène First Solar, leader mondial du secteur, à suspendre la construction de son usine.

Le décret du 10 décembre 2010 met en coma artificiel une filière qui a créé 25 000 emplois en 3 ans et a généré entre 5 et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010. First Solar mais aussi Fonroche près d'Agen, Solarezo à Pontonx sur l'Adour, Exosun à Martillac, pour ne citer que des exemples aquitains, sont l'illustration qu'une filière industrielle « made in France » était en train de naître. Ce décret vient s'ajouter à la politique du stop and go permanent sur le tarif de rachat de l'électricité et au rapport, à charge, de la commission Charpin.

Si à l'issue du moratoire, les nouvelles règles ne donnaient pas suffisamment de visibilité et de stabilité à la filière, alors le risque serait grand que l'usine de First Solar soit définitivement abandonnée. S'il se confirmait, en effet, qu'un dispositif basé sur des appels d'offres annuels plafonnés soit validé par le Premier Ministre, alors la filière photovoltaïque française n'existera jamais parce qu'elle ne pourra lutter contre la concurrence très forte des panneaux asiatiques. Le remède sera donc pire que le mal : non seulement des emplois ne seront pas créés, d'autres seront détruits mais la balance commerciale que la commission Charpin souhaitait améliorer n'en sera que dégradée par la nécessité d'importer des productions étrangères.

Là où nos voisins européens affichent des ambitions fortes et lisibles pour les industriels et alors même que First Solar double sa capacité de production en Allemagne, la politique française est totalement illisible et en totale contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement qui fixait l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique français.

Pour bien mesurer les enjeux d'une telle décision, le projet First Solar à Blanquefort, c'est très concrètement:

- 95 millions d'euros d'investissements dont une bonne partie pour les entreprises de génie civil local,*
- le recrutement de 420 salariés soit autant de familles et au minimum une dizaine de millions d'euros de salaires annuels consommés localement,*
- des emplois indirects nombreux du fait de l'arrivée de sous-traitants sur l'agglomération,*
- des retombées fiscales importantes pour nos collectivités locales.*

Si le gouvernement ne donne pas suffisamment de visibilité aux industriels, il est à redouter que First Solar et EDF Energies Nouvelles annoncent, le mois prochain, la mort du projet d'usine de Blanquefort.

En conséquence et alors que l'on peut mesurer à l'aune du dossier Ford combien il est difficile de maintenir l'emploi industriel en France, nous demandons très solennellement au gouvernement de faire preuve de responsabilité et d'ambition et de tenir compte des réalités locales de l'emploi afin qu'une nouvelle fois la France ne rate pas le train de la croissance verte. C'est la crédibilité et l'attractivité industrielle de la France qui en dépend. »

M. JUPPE rappelle que, comme chacun le sait, il s'est fortement investi pour que cette usine First Solar choisisse le territoire girondin, alors que ce n'était pas évident, puisqu'il y avait d'autres propositions dans d'autres régions, et ils ont mis le paquet pour y parvenir, tous élus confondus, comme c'est dit dans le texte de la motion. Une possibilité

d'implantation sur Bordeaux avait été évoquée, mais il était très heureux que cela aille à Blanquefort, le site étant mieux adapté que le site bordelais, et il fera donc tout ce qui est possible pour que cette usine puisse voir le jour. C'est très important, à son avis, non seulement pour la filière photovoltaïque française, mais aussi pour la région et l'agglomération.

Cela dit, il considère que le texte tel qu'il vient d'être lu par Alain ANZIANI, passe complètement sous silence les motivations de la décision qui a été prise, et on a l'impression que c'est un caprice gouvernemental, sans concertation, pour mettre en coma artificiel une filière. Il estime qu'il faut quand même regarder un peu les choses en face, et il fait remarquer que le prix de rachat de l'électricité, tel qu'il avait été fixé par le gouvernement et imposé à EDF, a provoqué une explosion des projets d'installations photovoltaïques, sous forme soit de petites installations sur le toit des maisons ou des hangars agricoles, soit de véritables fermes solaires, ce qui pose des problèmes en forêt aquitaine où on voit des espaces défrichés aujourd'hui pour être remplacés par des fermes solaires. Il souligne donc que la finalité économique n'existait qu'à cause du prix de rachat, et il y a eu cet effet d'aubaine très significatif dont il faut bien voir quelle en était la conséquence. Comme EDF est obligé de racheter cette électricité à un prix très supérieur au coût moyen de ses approvisionnements, notamment grâce aux centrales électronucléaires, il indique que ceci allait se traduire dans les années qui viennent par une augmentation du tarif facturé à l'usager qui pouvait atteindre 3% par an. Il croit donc que le gouvernement a été parfaitement fondé de dire qu'il y a un problème, et plusieurs mesures ont été prises pour réduire le prix de rachat, mais cela n'avait pas endigué cet effet d'aubaine, et il y a une véritable explosion des surfaces proposées.

Il fait observer que ce qui a été proposé n'est pas d'interrompre le processus, mais de se donner deux à trois mois pour arriver à recadrer un petit peu les choses, et avoir un système qui ne soit pas aussi incitatif, dans des conditions très pénalisantes pour EDF, que ce qui existait auparavant.

Il précise que c'est là la raison d'être et il regrette que ceci ne figure à aucun moment dans le projet de motion qui leur est soumis. Il répète qu'on a l'impression que cette décision est complètement aberrante, et ne répond à aucune préoccupation d'intérêt général, si bien que, sauf si le paragraphe où l'on explique que la politique française est totalement illisible et en complète contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement, ce qui n'est pas exact, disparaît, il s'abstiendra sur ce texte, son groupe le votant par ailleurs puisqu'il n'a pas les mêmes préoccupations que lui lorsqu'il s'agit de critiquer la politique gouvernementale, qu'il soutient. Mais comme il se sent directement impliqué dans ce cas précis, il prendra cette position personnelle.

Mme CURVALE précise que bien entendu, les Verts soutiennent cette motion qui rappelle certains aspects tout de même illisibles ou de politique erratique dans l'application du Grenelle de l'Environnement, et de ce qu'on pouvait en attendre. Sur la filière photovoltaïque, elle parcourait les réactions qui avaient suivi immédiatement l'apparition du décret, et a constaté qu'on y retrouve bien ce qui est mis en avant dans la motion, c'est-à-dire que c'est un coup de frein pour l'industrie, pour les investisseurs, alors qu'on avait là un système qui leur donnait de la visibilité et des moyens de contrôler, malgré tout, le déploiement du système puisque, semble-t-il, c'est le tarif d'achat par filière qui reste le meilleur instrument de développement des énergies renouvelables. Elle ajoute que c'est ce qui explique d'ailleurs le développement de la filière photovoltaïque en Allemagne.

Sur les conditions dans lesquelles cela s'est passé, elle souligne qu'il y avait certainement avant la parution du décret, les moyens de discuter davantage avec les collectivités locales, les gestionnaires de réseaux, les associations, les industriels, les consommateurs, avant de prendre cette décision qui n'est pas juste une suspension pendant trois mois, parce que, de fait, elle a un effet sur un certain nombre de projets de façon rétroactive. Elle précise qu'en effet, cette décision met donc à mal déjà des centaines d'entreprises, menace déjà des milliers d'emplois et, localement, des actions qui ont pu être lancées par le Conseil Régional, le Conseil Général sous forme d'appels à projets sur collèges et lycées, pour développer le photovoltaïque, se trouvent aussi dans une situation difficile.

Sur l'aspect strictement local, elle observe que la motion rappelle l'importance de développer les emplois verts sur le territoire communautaire. Elle fera un lien avec le Plan Climat, dont le plan d'action sera adopté le mois prochain, pour dire que si la Communauté veut atteindre ses objectifs, il faut, d'ici 2050, pouvoir s'appuyer sur 62% d'énergies renouvelables. Elle rappelle que l'on en est très loin, c'est-à-dire à peu près à 1% actuellement, et si cela ne reposera pas que sur le photovoltaïque, il est nécessaire que notre territoire puisse aussi s'appuyer sur le développement de filières qui lui sont propres.

M. GUICHARD indique que bien entendu, les élus Communistes et apparentés voteront cette motion qui montre bien que les liens développement économique et développement de notre environnement peuvent aller de pair. Il estime que c'est vrai pour les panneaux photovoltaïques, mais que cela aurait dû être vrai depuis un certain temps sur le véhicule électrique, à Ford par exemple. Il rappelle que Ford aux Etats-Unis développe le véhicule électrique avec les piles Saft, et, comprendra qui voudra que, sur notre région, et particulièrement ce département, on ne puisse pas avancer sur cette question.

Il a bien entendu ce que dit **Alain JUPPE**, et qui, dans le temps présent, ce n'est pas faux, mais il y a un événement qui s'est produit, qui est que EDF n'est plus une entreprise totalement publique, et qu'il y a maintenant des actionnaires qui réagissent. Il considère que cela pose un problème parce qu'on a privatisé en grande partie EDF, et que ce qui pouvait donc se passer avec l'entreprise publique, pouvait être absorbé par une démarche d'entreprise publique, alors qu'aujourd'hui, avec une entreprise en grande partie privée, et donc sous l'égide d'actionnaires qui ne sont là que pour gagner de l'argent, il est évident que les problèmes dont parle **Alain JUPPE** sont vrais, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut, à son avis, les accepter.

M. JUPPE voudrait d'abord rappeler qu'il s'agit d'un moratoire, dont l'objet est de consulter les différents acteurs de la filière ou les différents intervenants pour trouver une solution. Il souscrit parfaitement à ce qui est dit dans la motion, à savoir que, après ce moratoire, il faut donner à l'industrie et à la filière photovoltaïque, une visibilité et une cohérence dans tout cela.

Ensuite, sans vouloir rebondir trop longuement sur ce que dit **Max GUICHARD**, il estime que cela n'a pas beaucoup de sens, car aujourd'hui, l'État reste majoritaire à EDF, comme on le sait bien, et c'est parce que l'Etat est majoritaire à EDF qu'il peut précisément lui imposer une politique de tarifs qui ne soit pas une politique d'entreprise privée. Il serait tenté de dire, au contraire, que si EDF était une entreprise privée, le problème ne se poserait pas parce qu'elle gèrerait ses tarifs librement et ils n'aurait pas à intervenir. Aussi estime-t-il que cet argument n'est pas très convaincant.

M. HURMIC voudrait rappeler à Alain JUPPE que notre pays a un retard considérable en matière de promotion des énergies douces, et tout spécialement en matière de promotion de l'énergie solaire, comme pour l'éolienne, et quand une filière commence à peine à se développer, ce qui était le cas de la France il y a quelques mois, il est certain qu'un moratoire, a pour effet de la tuer en plein vol ou en début de vol.

Il est évident à son avis, que les exemples comme First Solar se multiplient à l'échelle de notre pays, et alors qu'ils commençaient à peine à avoir une filière solaire qui se mettait en place dans ce pays, le moratoire a eu comme conséquence directe de lui porter un coup provisoirement fatal, mais qui sera extrêmement difficile à surmonter, tout en sachant que pendant ce temps là, tous les pays européens ont pour souci de commencer à développer la filière solaire. Il ajoute que l'on sait également que la concurrence de la Chine dans ce secteur là est absolument dramatique, et que la décision du gouvernement sur ce moratoire est un coup extrêmement difficile à surmonter pour la filière solaire. La délibération lui paraît très équilibrée à ce niveau là, car il faut appeler les choses par leur nom. Avec First Solar ici, il pense qu'ils n'ont qu'un échantillon des difficultés qui sont rencontrées par une filière qui commençait à peine à s'équiper.

M. le Président Vincent FELTESSE est désolé de mettre un peu Alain JUPPE sur le grill, surtout qu'il sait à titre personnel, qu'il est plutôt allant sur les énergies nouvelles, mais il précise que si, dans la motion, il y a le terme d'illisible, on peut le revoir, mais que c'est Nathalie Kosciusko-Morizet qui, elle-même, dit que le Grenelle de l'Environnement est devenu brouillé. Il fait observer qu'il est exact que, suite aux décisions sur l'éolien, suite à l'amendement Ollier, suite à un certain nombre de choses, la filière industrielle sur les énergies nouvelles est en train d'être remise en cause d'une certaine manière, ici sur Blanquefort, mais aussi ailleurs sur l'agglomération et sur la région. Il considère qu'il s'agit d'un vrai souci, et s'il est d'accord avec M. JUPPE sur les questions environnementales qui ont été mises en avant sur les fermes solaires dans les Landes, et s'ils avaient même évoqué ce point en plénière sur les limites de ce système, il y a aussi des systèmes alternatifs. Il rappelle qu'il en existe un sur le parking du parc des expos, qu'il y a des projets sur Blanquefort où il y a des centaines d'hectares de gravières, et il y a également des projets sur des zones où il y avait des déchets inertes. Il estime donc qu'il y a aussi nécessité d'avoir un certain nombre de fermes solaires.

Sur la question des tarifs, il entend bien son argumentation, mais quand ils avaient fait le déplacement à Francfort pour voir l'usine First Solar, c'était à un moment où le gouvernement allemand baissait lui-même les tarifs, sauf que le gouvernement allemand a donné une certaine visibilité aux industriels sur l'évolution des tarifs et qu'on a le même problème sur le photovoltaïque et sur l'éolien. Il signale qu'il est fait un appel d'offres sur l'éolien offshore et on va faire 3 gigawatts, tandis que dans d'autres pays, on est à 10, 20 ou 30 gigawatts. C'est la difficulté actuelle, et il pense qu'il y a un vrai enjeu industriel aujourd'hui pour notre agglomération et notre pays.

M. JUPPE souhaite dire qu'il est fortement favorable au développement du photovoltaïque, et soutient à fond l'installation de cette usine. Il n'y a pas de débat à ce sujet, et globalement, sur la promotion des énergies renouvelables, ils ont fixé des objectifs très ambitieux dans ce domaine dans l'Agenda 21 de Bordeaux.

Il tient simplement à dire que la démarche qui a été adoptée ne vise pas à tuer la filière photovoltaïque, mais vise à lui redonner précisément de la visibilité. Le système antérieur avait déclenché un phénomène qui n'était pas maîtrisé, et il espère que dans un délai de deux ou trois mois, on arrivera à cadrer les choses, à donner de la visibilité à l'industrie, et à faire en sorte qu'une filière se développe.

Il souligne qu'il s'agit de la divergence qu'il a par rapport au texte tel qu'il est, et qu'en plus, sa déontologie personnelle, quand on est dans un gouvernement, ne consiste pas à dire que le gouvernement est mauvais.

M. CHAUSSET fait remarquer qu'il y a un mot qui n'a pas été prononcé, qui est le nucléaire, or on ne peut pas avoir deux stratégies comme c'est évidemment le cas aujourd'hui, et ce sont les énergies renouvelables qui vont être abandonnées, tout simplement. Il estime qu'il faut quand même le dire.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
MM. JUPPE, SIBE, FLORIAN, RAYNAL et
GAUZERE s'abstiennent.**

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 11 H 10.

La Secrétaire de séance

Mme BOST